* **BTS Assistant de manager – Session 2017**

Contrôle de conformité du dossier E6

**Épreuve E6 : Action professionnelle**

Nom :………………………………… Prénom :………………………….............

N° inscription :…………………………………………

Conformément à l’arrêté du 22 juillet 2008 et à l’arrêté du 15 janvier 2008 portant création du diplôme, la commission de contrôle a constaté le (ou les) cas suivant(s) de non-conformité qui entraîne(nt) la non validité de l’épreuve (NV) :

* Absence de dossier

* Absence des attestations de stages ou des certificats de travail
* Dossier déposé au-delà de la date fixée par les autorités académiques
* Durée du stage inférieure aux 12 semaines requises par la réglementation de l’examen, non justifiée par une dérogation ou un positionnement.

En conséquence, le jury n’étant pas en situation d’évaluer les compétences requises pour l’épreuve E6, vous ne pouvez pas passer l’épreuve.

**Date du contrôle : Visa de la commission de contrôle :**